Image not found or type unknown

La nationalité francaise

Par **silverbrogbe**, le **22/10/2016** à **19:09**

bonjour mon prenom est silver ..j'ai ma cousine dont le pere
c'est marié en 2005 avec une francaise.voila 11 ans que sont pere vie en france et elle en cote d'ivoire.mais son pere ne s'occupe pas d'elle depuis des années .elle est majeure.son pere est rentré de la france voila 1 mois pour retourner fin novembre mais elle demande a son pere de faire les papiers pour avoir un passport francais mais ce derniere refuse.la question est de savoir :
Que doit telle faire pour avoir ses papiers?
quel document doit tel fournir pour deposer en ambassade?
merci

Par **youris**, le **23/10/2016** à **09:56**

bonjour,
le fait que le père de votre cousine se soit marié avec une française ne lui donne aucun droit pour avoir la nationalité française puisque l'épouse de son père n'est pas sa mère.
surtout qu'elle ne réside pas en france et qu'elle est majeure.
salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés